

Règlement 2019 : Luges en Folie !

1. Luges en Folie est une course de luge sur une journée.

2. Luges en Folie est ouverte à toute personne, licenciée ou non.

3. Inscriptions

3.1 Il est possible de s'inscrire au moyen de la fiche d'inscription sur le site internet www.anniviers.ch. Aucun remboursement ne sera effectué pour une non-participation aux courses, sauf sur présentation d'un certificat médical.

3.2 Les inscriptions sont aussi possibles sur place **entre 8h et 9h30** pour toutes les courses y compris le slalom.

Individuel et Slalom : CHF 15.-
Duo : CHF 25.-
Famille-Groupe : CHF 35.- pour 3 luges
(+ CHF 5.- par luge supplémentaire)

Le forfait journalier luge n'est pas inclus dans le prix d'inscription. Un tarif préférentiel de CHF 15.- pour un adulte et de CHF 10.- pour un enfant entre (9 et 16 ans) sera appliqué pour ce forfait journalier. Il est gratuit pour les luges à foin.

3.3 Les dossards doivent être rendus à l'arrivée et en cas d'abandon, sous peine d'amende ou de disqualification.

4. Catégories

COMPETITION

1. Compétition - Homme	2. Compétition - Dame
--	---------------------------------------

POPULAIRE

3. Populaire - Homme 17 ans et + (2002 et +)	5. Populaire - Junior 11 à 16 ans (2003 - 2008)
4. Populaire - Dame 17 ans et + (2002 et +)	6. Populaire - Piccolo 7 à 10 ans (2009 - 2012)

OPEN

7. Duo (2 pers. sur la même luge)	9. Objets glissants et non identifiés (OGNI)
8. Famille-Groupe (dès 3 luges)	10. Luge à foin

SLALOM

11. Homme - Dame 17 ans et + (2002 et +)	12. Junior 7 à 16 ans (2003 - 2012)
--	---

Seule l'année de naissance fait foi pour le choix de la catégorie.

5. Programme des manches et chronométrage

5.1 Programmes des manches :

9h	Compétition
10h	Populaire et Open
13h30	Slalom
16h	Remise des prix devant le restaurant Le Tsapé

5.2 Les licenciés sont obligés de s'inscrire en catégorie compétition pour les courses individuelles. Ils ne peuvent pas participer à une seconde descente dans une catégorie populaire.

5.3 Lors de chaque manche, une seule descente par catégorie compte pour le classement chronométré.

5.4 Seules deux (2) descentes par personne sont autorisées pour les courses du matin.

5.5 Les classements et les résultats sont effectués par un service de chronométrage professionnel. Ils ne sont pas contestables.

5.6 Le slalom individuel est ouvert à tous (licenciés et populaires).

5.7 Lors des manches, si un participant est gêné par un élément extérieur (skieur, randonneur, animal, élément naturel, etc.), il doit le signaler dès son arrivée en bas de la piste. L'organisation est seule à décider si le participant peut recourir sa manche ou non.

6. Assurances

6.1 Chaque participant doit être assuré personnellement en cas d'accident.

6.2 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de tout genre survenant aux coureurs ou à des tiers. L'inscription ne fait pas office d'assurance. Chaque participant doit être assuré individuellement.

7. **Le port du casque est obligatoire** (location possible sur place, ainsi que la luge).

8. Luges

8.1 Les participants peuvent courir avec différentes sortes de luges : Davoser, bob en plastique, Bobby-sledge, Luge à Foin, Snowscoot, luge de sport, etc. en fonction des catégories dans lesquelles ils s'inscrivent.

8.2 L'athlète ne peut pas être lié à la luge par un point fixe pour des raisons de sécurité, à l'exception de l'attache de sécurité (l'usage de crampons est permis).

8.3 Il est obligatoire de se conformer aux directives des organisateurs, sous peine de disqualification.

9. Remise des prix

9.1 Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent un prix en nature.

9.2 Tous les participants enfants reçoivent un prix souvenir.

9.3 L'organisation est seule responsable de l'établissement de sa planche de prix.

9.4 Les prix sont à retirer sur place uniquement.

10. Détérioration, perte ou vol

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et/ou luge d'un concurrent dans toutes les circonstances de la course.

11. Refus d'inscription

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sous l'influence de drogues ou d'alcool ou pour toutes autres raisons.

12. Modification de règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.